



Interrogatoire et vie privée

Par **paradisblanc**, le **24/07/2013 à 13:30**

BonjourrrrrJe voudrais savoir si au cours de son enquête un policier a le droit de questionner une personne sur sa vie privée, dans le but de faire avancer ses investigations. La personne peut-elle refuser de répondre ? rnGrand merci

Par **amajuris**, le **24/07/2013 à 14:04**

bjr,rnsi le policier ne peut obtenir que des renseignements qui sont d'ordre public, les enquêtes ne serviraient à rien.rnil est bien évident que selon le motif donnant lieu à enquête, le policier peut procéder à des investigations sur la vie privée.rnune personne interrogée peut bien entendu refuser de répondre mais les enquêteurs et éventuellement le juge en tiennent compte surtout s'ils obtiennent les preuves nécessaires par des tiers.rncdt

Par **paradisblanc**, le **24/07/2013 à 15:13**

merci de votre réponse qui confirme ce dont je n'étais pas sûr